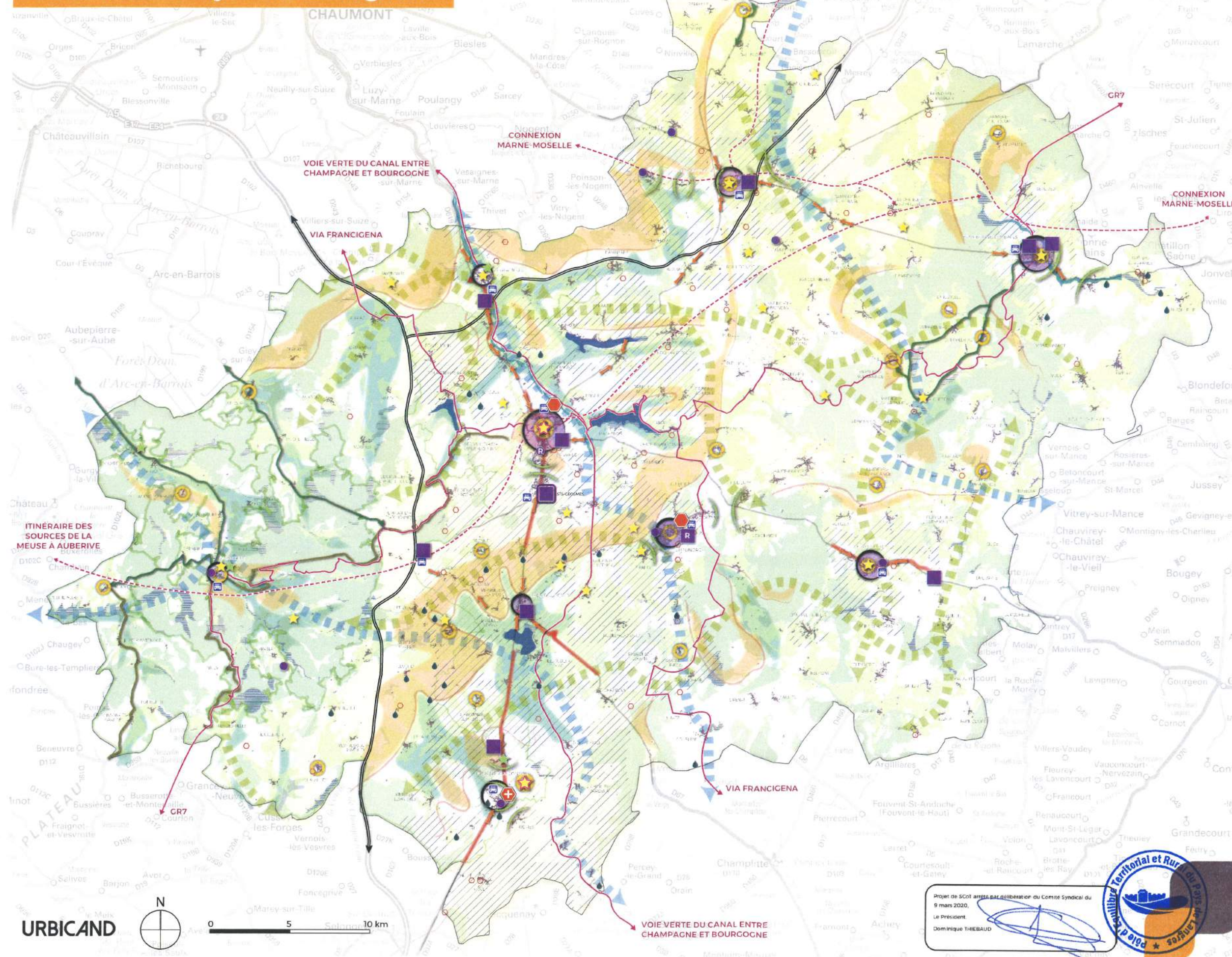


Document Graphique du DOO SCOT du Pays de Langres



PROMOUVOIR RESPECTUEUX DES PATRIMOINES

- Vallée aux caractéristiques à protéger (paysages, prairies, ripisylves, patrimoine bâti et vernaculaire, encadrement du bâti agricole)
- Plateau de grandes cultures à enjeux de développement de la trame végétale, d'encadrement du bâti agricole et de gestion douce des transitions avec les espaces urbanisés
- Secteur Parc National de Forêts (aire du cœur / aire d'adhésion) à enjeux de renforcement des objectifs de rénovation et d'encadrement de la qualité des constructions
- Espaces en contexte de pression urbaine plus forte, à enjeux de limitation de la consommation d'espace et de qualité des constructions
- Ligne de côte et paysage visuellement exposé à protéger
- Village perché ou village-repère à valoriser et protéger
- Site Patrimonial Remarquable (SPR)
- Pôles de l'armature urbaine dont les centralités présentent des enjeux de revitalisation
- Route Paysage / Grand itinéraire du Parc National à valoriser
- Tronçon routier à requalifier
- Entrées et traversées de bourg le long des axes routiers majeurs, à traiter qualitativement
- Coupure verte à maintenir

UN DÉVELOPPEMENT DES PAYSAGES ET DES

VALORISER LES RESSOURCES ET RICHESSES ENVIRONNEMENTALES

- Puit de captage à enjeu de protection prioritaire
- ICPE (agricole, industriel, carrière)
- BASOL
- Zone inondable (PPRI, AZI, PSS)
- Corridor écologique (milieux forestiers et milieux ouverts)
- Corridor écologique (milieux humides et aquatiques)
- Réservoir de biodiversité : milieux forestiers
- Réservoirs de biodiversité : milieux ouverts
- Milieu aquatique ou humide

FACILITER LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE

- Principaux sites touristiques à aménager qualitativement
- Station touristique potentielle du Parc National
- Lac à aménager qualitativement
- Grand itinéraire touristique à valoriser
- Grand itinéraire potentiel touristique à aménager
- Espaces en contexte de pression urbaine plus forte, à enjeux de limitation de la consommation d'espace et de qualité des constructions
- Site économique d'échelle SCOT susceptible d'accueillir un développement de plus de 3 hectares
- Autre site économique d'échelle SCOT
- Site d'activité économique à enjeux de renouvellement/densification
- Polarité accueillant une ou plusieurs localisations préférentielles pour les commerces de plus de 500 m² de surface de vente
- Zones commerciales de Saints-Geosmes, accueillant une localisation préférentielle pour les commerces de plus de 500 m² de surface de vente

RÉUNIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES POPULATIONS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

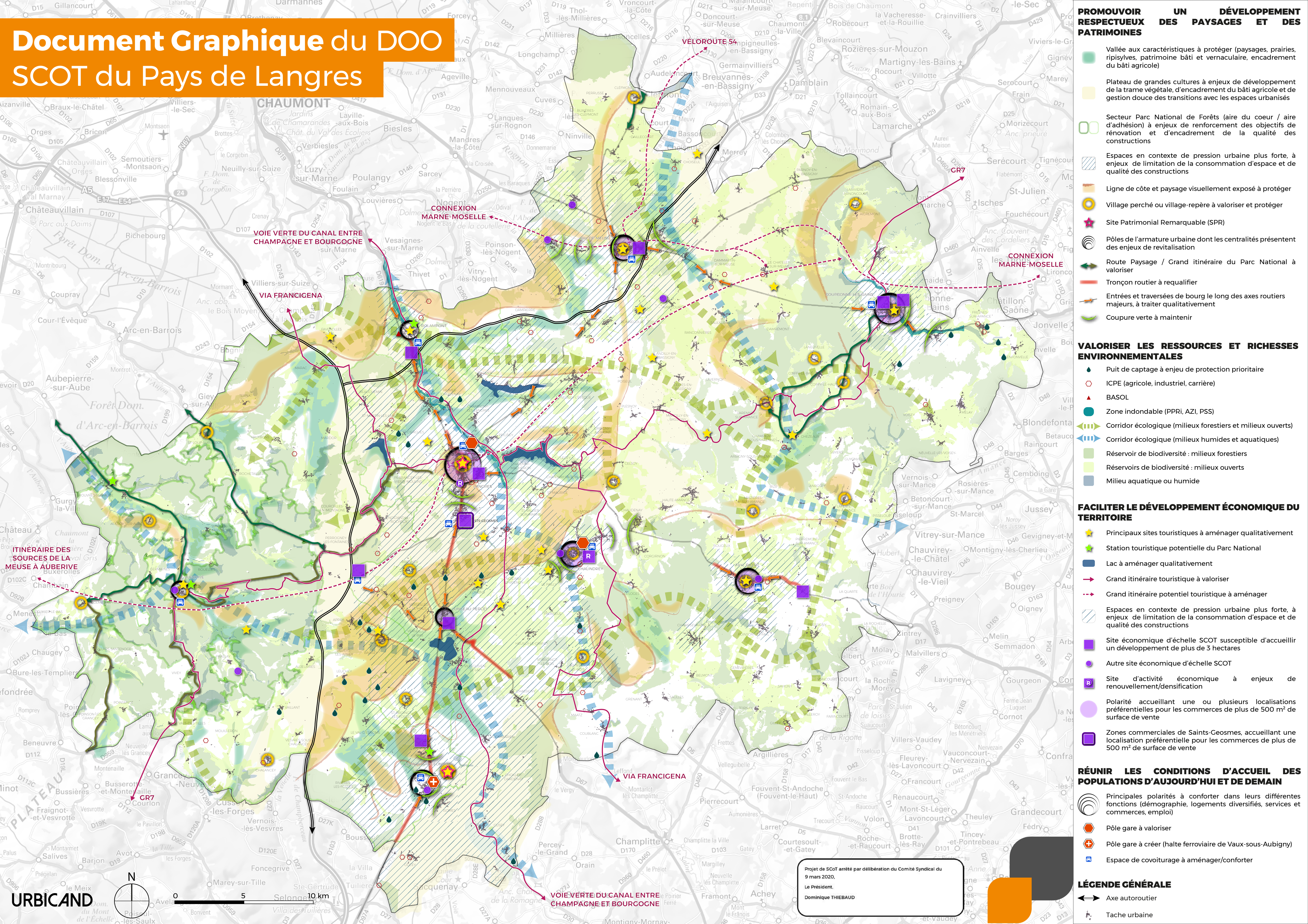
- Principales polarités à conforter dans leurs différentes fonctions (démographie, logements diversifiés, services et commerces, emploi)
- Pôle gare à valoriser
- Pôle gare à créer (halte ferroviaire de Vaux-sous-Aubigny)
- Espace de covoiturage à aménager/conforter

LÉGENDE GÉNÉRALE

- Axe autoroutier
- Tache urbaine

Projet de SCOT arrêté par délibération du Comité Syndical du 9 mars 2020,
Le Président,
Dominique THIEBAUD

Document Graphique du DOO SCOT du Pays de Langres



- PROTEGER

RESPECTUEUX DES PATRIMOINES
- Vallée aux caractéristiques à protéger (paysages, prairies, ripisylves, patrimoine bâti et vernaculaire, encadrement du bâti agricole)
 - Plateau de grandes cultures à enjeux de développement de la trame végétale, d'encadrement du bâti agricole et de gestion douce des transitions avec les espaces urbanisés
 - Secteur Parc National de Forêts (aire du cœur / aire d'adhésion) à enjeux de renforcement des objectifs de rénovation et d'encadrement de la qualité des constructions
 - Espaces en contexte de pression urbaine plus forte, à enjeux de limitation de la consommation d'espace et de qualité des constructions
 - Ligne de côte et paysage visuellement exposé à protéger
 - Village perché ou village-repère à valoriser et protéger
 - Site Patrimonial Remarquable (SPR)
 - Pôles de l'armature urbaine dont les centralités présentent des enjeux de revitalisation
 - Route Paysage / Grand itinéraire du Parc National à valoriser
 - Tronçon routier à requalifier
 - Entrées et traversées de bourg le long des axes routiers majeurs, à traiter qualitativement
 - Coupure verte à maintenir
- DEVELOPPEMENT

UN DES PAYSAGES ET DES

- VALORISER LES RESSOURCES ET RICHESSES ENVIRONNEMENTALES
- Puit de captage à enjeu de protection prioritaire
 - ICPE (agricole, industriel, carrière)
 - BASOL
 - Zone inondable (PPRI, AZI, PSS)
 - Corridor écologique (milieux forestiers et milieux ouverts)
 - Corridor écologique (milieux humides et aquatiques)
 - Réservoir de biodiversité : milieux forestiers
 - Réservoirs de biodiversité : milieux ouverts
 - Milieu aquatique ou humide

- FACILITER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU TERRITOIRE
- Principaux sites touristiques à aménager qualitativement
 - Station touristique potentielle du Parc National
 - Lac à aménager qualitativement
 - Grand itinéraire touristique à valoriser
 - Grand itinéraire potentiel touristique à aménager
 - Espaces en contexte de pression urbaine plus forte, à enjeux de limitation de la consommation d'espace et de qualité des constructions
 - Site économique d'échelle SCOT susceptible d'accueillir un développement de plus de 3 hectares
 - Autre site économique d'échelle SCOT
 - Site d'activité économique à enjeux de renouvellement/densification
 - Polarité accueillant une ou plusieurs localisations préférentielles pour les commerces de plus de 500 m² de surface de vente
 - Zones commerciales de Saints-Geosmes, accueillant une localisation préférentielle pour les commerces de plus de 500 m² de surface de vente

- RÉUNIR LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES POPULATIONS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN
- Principales polarités à conforter dans leurs différentes fonctions (démographie, logements diversifiés, services et commerces, emploi)
 - Pôle gare à valoriser
 - Pôle gare à créer (halte ferroviaire de Vaux-sous-Aubigny)
 - Espace de covoiturage à aménager/conforter

- LÉGENDE GÉNÉRALE
- Axe autoroutier
 - Tache urbaine

Projet de SCOT arrêté par délibération du Comité Syndical du 9 mars 2020.
Le Président.
Dominique THIEBAUD